



Régularisation sans papier

Par **maximo**, le **01/01/2013** à **14:17**

bonjour je suis un sans papier, je vie en France depuis 2007, j'ai deux enfant née dans territoire 5ans et 2ans, ma femme avait fait un autre enfant avant notre rencontre, c'est moi qui sont n'occupe, ma femme elle aussi la carte de séjour d'un ans je voiler savoir si je fait une demande vie prive familiale a la préfecture sa va aboutir .

Par **AlexanderVas95**, le **01/01/2013** à **19:08**

Bonjour,
Le seul moyen est d'en faire la demande, à priori vous devriez recevoir la carte de séjour si vous prouvez que vous subvenez aux besoins de vos enfants (mais dans ce cas il faudra fournir des fiches de paies).
Par contre, êtes vous mariés? pouvez vous fournir des preuves de vie commune? car dans le cas contraire ce sera une autre histoire.